



DEMANDE DE SERVICE DE TRANSPORT

Le réseau de la Société de transmission électrique de Cedars Rapids Limitée (CRT) est constitué d'une ligne biterne exploitée à 120 kV et reliant le poste des Cèdres, du réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie, au poste Dennison de l'État de New York, point d'interconnexion situé à la frontière des États-Unis et appartenant à National Grid. La section des lignes située aux États-Unis appartient à Alcoa Power Generating Inc. – Division Long Sault (Long Sault). Le réseau de Cornwall Electric est raccordé aux lignes de CRT.

En vue de commercialiser la capacité de transport sur son réseau, CRT a mandaté Hydro-Québec TransÉnergie. Les clients qui désirent faire une demande de service de transport pour les chemins HQT-DEN, DEN-HQT et HQT-CORN doivent faire cette demande par le truchement du site OASIS d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Dans le but de favoriser les transactions interréseaux et d'accroître la flexibilité des livraisons effectuées par son réseau au Canada, CRT a cédé à Hydro-Québec TransÉnergie la totalité de la capacité de transport sur son réseau. Par l'entremise du site OASIS, un service intégré de réservation est offert pour le transport d'électricité vers les points de livraison de Cornwall Electric et le poste Dennison, ainsi que pour le transport vers le réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie à partir du poste Dennison. Le tarif de CRT est intégré au tarif d'Hydro-Québec TransÉnergie.

Dans le but de faciliter les transactions avec le réseau de New York, CRT a réservé la totalité de la capacité de transport disponible sur le réseau de Long Sault. Cependant le tarif de réservation sur le réseau de Long Sault ne peut être intégré au tarif d'Hydro-Québec TransÉnergie puisque le réseau de transport est situé aux États-Unis. Lors d'une réservation sur les chemins HQT-DEN et DEN-HQT, des frais supplémentaires de 1,58 \$ US/MWh s'ajoutent au tarif applicable d'Hydro-Québec TransÉnergie.

PARTICULARITÉS COMMERCIALES

Lorsqu'il dépose sa première demande de service de transport, le client doit fournir à Hydro-Québec TransÉnergie les renseignements suivants :

- pour les demandes de transport vers le Canada empruntant le réseau de Long Sault, le numéro de permis d'exportation des États-Unis obtenu auprès du *Department of Energy (DOE Docket number)* ; et
- un certificat d'exemption de la taxe de vente de l'État de New York (formulaire *ST-120 Resale Certificate*, case *Blanket certificate* cochée), ce qui affranchit CRT de l'obligation de percevoir la taxe de vente de l'État de New York.